



LES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

CPOM – SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

La loi d'adaptation de la société au vieillissement et la LFSS pour 2016 ont généralisé la contractualisation dans le secteur médico-social. Ainsi, les CPOM sont devenus obligatoires pour les gestionnaires d'EHPAD, EHPA et SSIAD à compter du 1er janvier 2017, comme pour les gestionnaires de structures accompagnant des personnes en situation de handicap. Ils peuvent également concerner les SAAD et les établissements relevant de la seule compétence du Conseil Départemental, la pluriactivités des CPOM ayant été élargie dans l'article 70 de la LFSS 2018. Le déploiement de cette politique publique s'accompagne par ailleurs de la généralisation de l'EPRD qui nécessite une maîtrise des outils d'analyse financière préalable à sa réalisation.

Le CPOM, négocié à l'échelle des activités d'un gestionnaire, sera généralisé en 6 ans. La programmation conjointe entre l'ARS et les départements de cette montée en charge progressive permet aux gestionnaires d'anticiper au mieux ce virage à 180° dans la gestion des activités médico-sociales. C'est ce que propose cette formation : appréhender les principales évolutions dans la gestion d'activités dans un cadre contractuel pluriannuel, mais aussi leur impact sur la gouvernance associative. Elle donne par ailleurs des orientations quant à la négociation qui s'engagera entre le gestionnaire et ses financeurs.

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances du cadre législatif et réglementaire du CPOM médico-social
- Repérer les enjeux du CPOM dans un contexte de réformes
- S'approprier la méthodologie de négociation, d'élaboration et de suivi du CPOM

CONTENU

Le cadre réglementaire du CPOM

Le CPOM : un outil de la loi du 2 janvier 2002 rénové en 2016
 Les évolutions législatives et institutionnelles
 Point sur les réformes dont le CPOM est l'outil principal

Les enjeux institutionnels du CPOM

De nouveaux modes de relations entre les autorités et l'organisme gestionnaire signataire
 Une meilleure lisibilité de l'activité et de l'organisation de l'établissement
 Un cadre budgétaire pluriannuel
 Un nouveau mode de gouvernance

Les objectifs et le contenu du CPOM

Les conditions requises pour établir un CPOM
 Des orientations cohérentes avec le projet d'établissement et l'environnement de la structure
 La déclinaison opérationnelle des projections pour la durée du CPOM
 La finalisation du contrat
 Les frais de siège

L'élaboration du CPOM

La définition du périmètre des établissements concernés
 La mise en place d'une structure-projet
 Les différentes phases d'élaboration

Les orientations stratégiques du CPOM

La définition d'objectifs transversaux et spécifiques
 L'élaboration de projections organisationnelles, techniques et financières
 Les points sensibles de négociation avec les autorités



30 septembre 2019



Paris



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehapp.fr

Prérequis

Bonne connaissance des modalités de gestion d'un établissement social ou médico-social

PUBLICS

- Administrateurs
- Cadres dirigeants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques et méthodologiques
- exemples concrets
- présentation d'outils supports réutilisables

INTERVENANTS

- Directeur de l'autonomie et de la coordination des parcours de vie - FEHAP